



TARIFICATION 2022/2023

I. Nos forfaits à la journée TOUT COMPRIS

a) Modalité :

Une journée de garde correspond à une présence de 11H maximum dans la structure (7H30-18h30) et au minimum 8h / jour. Le montant de la mensualité est calculé sur la base d'un forfait de 47 semaines par an, incluant toutes les fermetures. Les contrats de la micro-crèche sont annuels et proposent donc aux familles une facturation forfaitaire mensuelle tout compris lissée sur 12 mois. Ce qui veut dire que le montant de vos factures mensuelles reste le même sur toute la durée du contrat !

La crèche ferme ses portes 5 semaines par an (1 semaine entre Noël et le nouvel an, 1 semaine aux vacances de Pâques, 1 semaine en juillet et les deux premières semaines d'août). Ces 5 semaines de congés sont déduites dans les forfaits. La crèche sera également fermée les jours fériés. Attention les périodes de fermetures de la crèche (à savoir les cinq semaines ci dessus) sont les **seules vacances** déduites du forfait.

b) Le TOUT compris qu'est ce que c'est ?

De délicieux repas et gouters sains principalement biologiques :

Nous proposons donc des repas variés, équilibrés et composés d'aliments issus principalement de l'agriculture biologique et locale dans la mesure du possible. De savoureux repas garantis avec des produits de saison.

Les couches écologiques made in France : les couches TAFFY c'est :

- 67% de matières biodégradables,
- Cellulose issue de forêts gérées durablement certifiées FSC, l'Enveloppe externe (backsheet) avec film biodégradable,
- Sans parfum, Sans latex, Sans chlore
- Hypoallergénique
- Emballage biodégradable /compostable
- 1ère couche certifiée OEKOTEX en France garanti sans produits nocifs
- Sans additifs
- Sans TBT ou autres substances biocides

Les produits de soins écologiques : certains sont fait-maison par les équipes (exemple le liniment) : gel lavant, crème pour le change, liniment, crème solaire, crème hydratante ...

Et aussi tous les produits de soins : cotons, mouchoirs, sérum physiologique ...

L'accès quotidien à la salle Snoezelen: Des séances quotidiennes de détente et relaxation bébé dans la salle Snoezelen : un véritable cocon de bien être

Les différentes activités proposées par nos intervenants extérieurs : psychomotricité, musique, lecture...



L'accès à l'appli Meeko : qui vous permet de connaître le calendrier des fermetures, le menu de la semaine et recevoir vos factures ainsi qu'un accès pour -presque- tout connaître de la vie de votre enfant à la crèche (photos, déroulé de la journée, chat avec les équipes ...)

Et bien sûr l'accompagnement quotidien de vos enfants pour leur permettre un épanouissement total en contact direct avec la nature .

II. TARIFS A LA JOURNEE

| Forfait journée | Tarif horaire de base brut * | Tarif horaire Tout compris brut * | Prix brut mensuel | Prix net mensuel ** |
|-----------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------|
| 1 jour | 9,28 | 9,98 | 430 | 32,25 € |
| 2 jours | 9,28 | 9,98 | 860 | De 64,50 à 140,97 € |
| 3 jours | 8,58 | 9,28 | 1200 | De 244,02 à 480,97€ |
| 4jours | 7,42 | 8,12 | 1400 | De 444,02 à 680,97 € |
| 5 jours | 6,72 | 7,42 | 1600 | De 644,02 à 880,97 € |

* Les tarifs horaires sont calculés sur la base de 11h/ jour sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, donnés a titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

** Le prix net dépend de l'Aide Caf en fonction des revenus cf tableau explicatif à suivre

| FORFAIT 1 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 430 euros / mois | | | |
|---|--|---------------------|---------------------|
| | Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2 | | |
| Aide CMG caf | 623,23 Tranche 1 | 741,94 Tranche 2 | 860,18 Tranche 3 |
| Reste à charge avant crédit d'impôt | 64,5** | 64,5** | 64,5** |
| Reste à charge après crédit d'impôts (l'année qui suit) | 32,25 | 32,25 | 32,25 |
| Soit Prix net / heure* | 0,75 €/h | 0,75 €/h | 0,75 €/h |

**le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale



FORFAIT 2 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 860euros / mois

| | | | |
|---|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2 | | |
| Aide CMG caf | 623,23 Tranche 1 | 741,94 Tranche 2 | 860,18 Tranche 3 |
| Reste à charge avant crédit d'impôt | 236,77 | 129** | 129** |
| Reste à charge après crédit d'impôts (l'année qui suit) | 140,97 | 64,50 *** | 64,50*** |
| Prix net/heure * | 1,64€/h | 0,75 € /h | 0,75€ /h |

***64,50 de crédit d'impôt / mois

**le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

FORFAIT 3 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1 200 euros / mois

| | | | |
|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2 | | |
| Aide CMG caf | 623,23 Tranche 1 | 741,94 Tranche 2 | 860,18 Tranche 3 |
| Reste à charge avant crédit d'impôt | 576,77 | 458,06 | 339,82 |
| Reste à charge après crédit d'impôt (l'année qui suit) | 480,97 | 362,26 | 244,02 |
| Prix net /heure* | 3,72 €/h | 2,80 € /h | 1,89 €/h |

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

FORFAIT 4 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1400 euros / mois

| | | | |
|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2 | | |
| Aide CMG caf | 623,23 Tranche 1 | 741,94 Tranche 2 | 860,18 Tranche 3 |
| Reste à charge avant crédit d'impôt | 776,77 | 658,06 | 539,82 |
| Reste à charge après crédit d'impôt | 680,97 | 5562,26 | 444,02 |
| Prix net /heure* | 3,95€/h | 3,26 € /h | 2,58€/h |

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale



FORFAIT 5 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1600 euros / mois

| | | | |
|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2 | | |
| Aide CMG caf | 623,23 Tranche 1 | 741,94 Tranche 2 | 860,18 Tranche 3 |
| Reste à charge avant crédit d'impôt | 976,77 | 856,06 | 739,82 |
| Reste à charge après crédit d'impôt | 880,97 | 762,26 | 644,02 |
| Prix net/ heure * | 4,09 € / h | 3,54 € / h | 2,99 € / h |

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

V. Accueil occasionnel

Accueil occasionnel sans contrat ou accueil d'urgence : 110 euros / jour (soit 11h / j) ou 60 euros / demi journée (soit 6h /j)

Accueil occasionnel avec contrat : Au réel des heures effectuées en fonction du tarif horaire indiqué dans le contrat.

La famille percevra une aide de la CAF (sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droit de la CAF). La famille devra faire l'ensemble des démarches nécessaires auprès de la CAF. Elle devra renvoyer un dossier à la CAF au plus tard le premier mois de recours à la structure afin de bénéficier de l'intégralité de l'aide. Une fois l'aide en place les attestations de CMG mensuelles sont transmises à la CAF par nos soins. Les familles perçoivent directement le CMG de la PAJE (entre le 8 et le 15 du mois). *

**Ce qui implique que les parents payent la facture en prix mensuel brut tel qu'il est annoncé dans le présent document , le prix mensuel net (approximatif et donné à titre indicatif) indiqué sur ce document correspond au montant que la famille va réellement payer après déduction du CMG et du crédit d'impôts.*

*La responsable,
Manon Lenthéric*